

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 mars 2026

Séance ordinaire du **31 mars 2026** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. BENTZ Hervé, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : M. GRUBER Robin
Présents : 14 Date de convocation : 24 mars 2026
Absent(s) : 1
Nombre de procuration(s) : 0

Membres présents : Mesdames et Messieurs : BENTZ Hervé - GRUBER Robin - JEAN Howard JELINSKI Clara - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent OFFENBURGER Céline - OHANINA Patrick - RINN Olivier - SAETTEL Christiane - URBAN Denis URBAN Dorothée - VEIT Anthony

Absent(s) excusé(s) : Mme GRAUFEL Mélanie

6. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres « CAO »

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance de décision pour l'attribution des marchés. Elle est présidée par le maire (ou son représentant).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5 ;

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du CGCT qui prévoit que dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou de son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste et au scrutin secret (sauf accord unanime contraire) ;

Considérant qu'il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat;

M. le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats :

Liste :

Sont candidats au poste de titulaire :

- Mme Clara JELINSKI
- Mme Christiane SAETTEL
- M. Denis URBAN

Sont candidats au poste de suppléant :

- M. Howard JEAN
- Mme Céline OFFENBURGER
- M. Anthony WEIT

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour la désignation des membres de la CAO ;

- **DESIGNE** comme membres de la CAO :

Président : M. le Maire ou son représentant

Membres titulaires :

- Mme Clara JELINSKI
- Mme Christiane SAETTEL
- M. Denis URBAN

Membres suppléants :

- M. Howard JEAN
- Mme Céline OFFENBURGER
- M. Anthony WEIT

Le secrétaire de séance,
M. Robin GRUBER

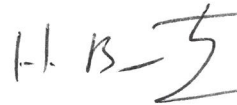


Délibération certifiée conforme.

Innenheim, le 15 avril 2026

Le Maire,

M. Hervé BENTZ.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 16 AVR. 2026